

# Règlement intérieur du Pic'Asso

## Préambule

Le **Pic'Asso** est un foyer étudiant dont l'objectif est d'offrir un **espace de vie étudiante** sympathique et agréable. Le débit de boissons **n'est pas sa finalité** et ne doit pas le devenir. Il est nécessaire de garder à l'esprit que le Pic'Asso est une chance que nous avons tou·te·s, et qu'un **comportement responsable** est attendu de la part de chacun·e pour garantir son ouverture. De plus, le **respect** du voisinage est primordial, et des **mauvais comportements** peuvent directement **nuire au foyer** mais également à l'ensemble de la vie associative.

Sa gestion est confiée à une équipe d'une vingtaine d'étudiant·e·s bénévoles. Ceux-ci sont présent·e·s à tout moment au sein du foyer et veillent au bon déroulement des journées, des soirées et des activités qui s'y déroulent. Ils sont la référence concernant ce qui peut ou non se faire. Les membres de cette équipe se relaient au cours d'astreintes afin de superviser les permanences qui se tiennent au sein du foyer et assurent son bon fonctionnement. Le terme d'astrein·eur·rice renvoie ainsi à un·e membre de l'équipe du Pic'Asso tenant une astreinte.

## Rappel des horaires

Le foyer est ouvert du **lundi au vendredi**, hors période de vacances et jours fériés.

**L'ouverture** se fait généralement le matin entre **9h30 et 9h45**.

Des viennoiseries sont servies à partir de 9h45. Des repas sont servis à 12h15.

La vente de boissons alcoolisées\* est ouverte de 18h30 à 21h30 sauf en cas de décision de l'équipe du foyer ou selon le calendrier universitaire.

Le Pic'Asso **ferme ses portes à 22h** sauf en cas d'extension horaire exceptionnelle, en accord avec les autorités de l'UTC

Le foyer doit être **vidé pour 22h** afin de permettre le nettoyage et le rangement.

La terrasse doit être évacuée également pour 22h.

Les abords du Pic et de l'UTC **doivent aussi être évacués** dans la foulée (jusqu'aux panneaux rue des bouvines ou au parking du RU).



# Règlement intérieur

La **politesse et le respect mutuel** sont requis au sein du Pic'Asso, que l'on s'adresse aux permanencier·e·s, aux astreint·eur·rice·s, et à n'importe qui en général.

Les consignes données par les permanencier·e·s et astreint·eur·rice·s doivent être suivies.

Il est **interdit** de fumer dans les locaux

Il est **interdit** de passer derrière le bar pendant les permanences lorsque le **panneau de permanence est allumé** (généralement de **9h45 à 10h15** le matin, de **12h à 13h** le midi et à **partir de 18h** le soir).

Il est **interdit** d'aller dans les **salles annexes** (il s'agit des salles dont l'accès se situe derrière le bar, à savoir la réserve, la salle des fûts et la cage à fûts) **sans autorisation**.

Les déchets doivent être jetés et les consignes de tri respectées.

Les **bouteilles en verre** sont **consignées** et doivent être déposées dans les caisses installées à cet effet.

La **vaisselle** doit être ramenée au bar pendant les permanences (de 9h45 à 10h15 le matin, de 12h à 13h le midi et à partir de 18h le soir) afin d'être lavée par les permanencier·e·s. **En dehors des permanences, elle doit être faite par la personne l'ayant utilisée.**

Les jeux de cartes et autres jeux de société **doivent être rangés** après utilisation.

L'emprunt des manettes, raquettes, ballons, consoles, etc... **doit être autorisé** par un·e membre de l'équipe du foyer. Une carte étudiante doit être laissée en **caution**.

Les consommations doivent être **payées avant d'être servies**.

Le matériel mis à disposition et les locaux en général **doivent être respectés**.

Les mégots doivent être **jetés dans les cendriers**.

Il est **interdit d'uriner** dans l'enceinte du Picasso en dehors des endroits prévu à cet effet.

Il est **interdit de monter** sur les tables.

Une consommation modérée de boissons alcoolisées\* est exigée afin de pouvoir **garder un comportement décent**.

Les **jeux d'alcool, les cul sec et l'incitation à la consommation d'alcool\* sont interdits** dans l'enceinte du foyer.

Il est **interdit d'introduire des boissons alcoolisées** dans l'enceinte de l'établissement.



Toute entrée de personne **externe** à l'UTC ou l'ESCOM dans les locaux doit avoir fait l'objet d'une "demande d'exté" sur le site <https://pic.assos.utc.fr> au préalable. Dans le cas contraire, nous partons du principe que vous acceptez les conditions mentionnées dans la charte des extés, que vous l'avez lue ou non.

Il est **interdit de sortir** de l'enceinte du Pic ou de monter dans la MDE **avec des boissons alcoolisées**.

Le foyer ainsi que la terrasse **doivent être évacués à 22h**.

À la sortie du foyer, les attroupements sont interdits aux abords de celui-ci. Il est exigé d'adopter un **comportement respectueux** du voisinage et d'éviter toutes formes de **nuisances sonores**.

Tous les **animaux** sont **interdits** dans l'enceinte du Picasso.

## **Sanctions en cas de non-respect du règlement**

Tout manquement aux règlements intérieurs du Pic'Asso, du BDE-UTC et de l'UTC expose son auteur à des sanctions de la part de l'équipe du foyer (**blocage du compte**), du BDE-UTC (**radiation**), voire du conseil de discipline de l'UTC (**sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion**) en fonction du degré de gravité de ses actes.

L'équipe du Picasso se réserve le droit d'appliquer des sanctions, pour un comportement n'étant pas spécifié dans le présent règlement, si elle le juge nécessaire.

*\* L'alcool est à consommer avec modération, et l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.*



**L'équipe du Picasso**